

# Nouveau droit de la responsabilité de protéger

Droit international public et régional

« Si l'intervention humanitaire constitue effectivement une atteinte inadmissible à la souveraineté, comment devons-nous réagir face à des situations comme celles dont nous avons été témoins au Rwanda ou à Srebrenica, durant des violations flagrantes, massives et systématiques des droits de l'Homme, qui vont à l'encontre de tous les principes sur lesquels est fondée notre condition d'êtres humains ? », s'est interrogé Kofi Annan dans son rapport du Millénaire. L'utilisation intéressée du principe de la responsabilité de protéger dans le passé par les États l'a dévoyé de son esprit humanitaire ; et c'est pourquoi le Rapport Evans-Sahnoun et bien d'autres ont vu le jour sur la question.

Le présent ouvrage révèle et analyse après avoir appréhendé le concept de la responsabilité de protéger dans tous ses aspects, le système international de mise en œuvre dudit principe sous l'empire de la Charte des Nations Unies, et celui régional en la matière, établi par l'Union Africaine (UA) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), conformément au chapitre VIII de ladite Charte.



Diplômé de l'Université Catholique de Louvain (Belgique) et des Facultés Universitaires Saint-Louis de Bruxelles (Belgique), **Jean-Nazaire Tama** est docteur en Droit public de l'Université de Perpignan Via Domitia en France, enseignant-chercheur à l'Université de Parakou (Bénin) et spécialiste en Droits de l'Homme. Il a été également formé à l'institut international des droits de l'Homme (René Cassin) de Strasbourg et est Professeur, HDR des Universités françaises en Droit public.

ISBN : 978-2-343-17098-5  
37 €



Nouveau droit de la responsabilité de protéger  
Droit international public et régional

Jean-Nazaire TAMA

Jean-Nazaire TAMA

# Nouveau droit de la responsabilité de protéger

Droit international public et régional

Préface de Christophe EUZET

LOGIQUES  
JURIDIQUES

L'Harmattan